

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AOUT 2009

L'an deux mille neuf, le 28 Août à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. MONTET Michel Maire.

Présents : MM MONTET STEIN CÔME MERCIER TSCHOCKE GRIMAL.BASSE LESCURE
BONHOURE-ARMAND DEBAYLES LARRIEU

Absents excusés : Mesdames ISSAULAN Danièle et SAINTIGNAN-GAGNAIRE Claudine
Messieurs TABARLY Marc et TERRANCLE Philippe

Monsieur MERCIER a été nommé secrétaire de séance.

Lecture par le Maire du compte rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité des membres participants

DECISION MODIFICATIVE : VIREMENTS DE CREDITS

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 2033-156 : Aménagement Promenade du Ravelin et Rocca		4000,00 €
TOTAL D20 : Immobilisations Incorporelles		4000,00 €
D 2315-156 : Aménagement Promenade du Ravelin et Rocca	4000,00 €	
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	4000,00 €	

RESULTAT ET APPROBATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA PROMENADE DU RAVELIN

Monsieur le Maire présente le résultat de l'appel d'offres de la Promenade du Ravelin. L'Architecte doit procéder à la vérification et à l'analyse des différentes offres.

MISE EN NON VALEUR TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable du Trésor l'a informé qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement de titres émis aux exercices 2004, 2006 et 2007 (poursuite sans effet) concernant le loyer de Melle KOLB Christelle, et qu'en conséquence, il demande l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant principal de 7821,60 €, ainsi que de 241 € de frais de poursuite.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide la mise en non valeur des titres de recettes concernant les loyers dûs par Melle KOLB Christelle pour un montant de 7821,60 € et de 241 € de frais de poursuite.
- autorise Monsieur Le Comptable du Trésor et Monsieur Le Maire à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires.

PRIX DES TICKETS DE CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Monsieur Le Maire informe que le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer pour la prochaine rentrée, le prix des tickets de cantine scolaire qui sont actuellement à 2,00 € pour le ticket enfant et 3,00 € pour le ticket adulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de maintenir le prix actuel des tickets de cantine pour l'année scolaire 2009/2010.

A compter de la rentrée scolaire 2009/2010, le tarif sera donc le suivant :

- 2,00 € pour le ticket enfant

- 3,00 € pour le ticket adulte

STOCK DES CHATEAUX 2009 : TARIF D'UN NOUVEAU LIVRE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de fixer le tarif du livre « Bruniquel : l'usine à fer et ses conséquences » par Jean-Paul DAMAGGIO qui sera vendu aux châteaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le tarif suivant à compter du 1^{er} septembre 2009 :

- livre « Bruniquel : l'usine à fer et ses conséquences » : 15,00 €

TARIFS DES ENTREES AUX CHATEAUX 2010 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les tarifs des entrées aux châteaux pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide pour l'année 2010 de maintenir les tarifs actuels, à savoir :

- visite guidée adulte 3,50 €

- visite libre adulte 2,50 €

- visite guidée enfants et groupe 2,00 €

- visite libre enfant et groupe 1,50 €

- gratuit pour les enfants de - de 5 ans.

DIVERS

NOMBRE D'ENTRÉES AUX CHATEAUX

Au 26 Août 2009, on compte 23 531 entrées par rapport au 26 Août 2008, où il y a eu 21 846 entrées, soit une augmentation de 1685.

ACHAT D' UN SOUFFLEUR A FEUILLES

Le Conseil Municipal décide d'acheter un souffleur à feuilles.